

CNOPSAV santé animale spécial Influenza aviaire

Mardi 8 décembre 2015

(Voir en Annexe 1 la liste des participants)

Un projet d'instruction technique a été diffusé aux participants quelques heures avant le CNOPSAV pour une discussion des différents points ce jour.

1 Présentations et principaux commentaires

(Diaporama joint)

La présentation a débuté par un point sur la situation sanitaire avec les foyers identifiés. Les outils de lutte à mobiliser, les contraintes et les mesures à court et moyen-long terme ont successivement été abordés.

Le Directeur Général a insisté sur les principaux points suivants :

- la situation sanitaire en constante évolution,
- des contraintes techniques et économiques pour les acteurs,
- des mesures à court terme relevant de la proposition d'instruction technique à valider dans les plus brefs délais,
- des actions à long terme à lancer, notamment un plan de surveillance.

Commentaires / interrogations des professionnels

- quelles mesures dans les élevages destinataires des mouvements à partir des zones réglementaires
- une inquiétude quant aux capacités laboratoire
- des mesures à préciser pour les élevages non professionnels

2 Relevé de décisions

2.2 Zonage

Propositions de la DGAL

- 1/ Zonage départemental à grande échelle couvrant par exemple les départements suivants : Landes, Pyrénées Atlantiques, Dordogne, Gironde, Lot et Garonne, Haute Vienne, Gers, Lot, Corrèze ; le reste du territoire français serait considéré comme indemne,
 - a. Interdiction de sortie d'oiseaux captifs et des œufs à couver de cette zone réglementée sauf dérogations,
 - b. Mouvements libres au sein de la zone élargie,

- c. Suppression de la zone de « faible risque » motivée par la souche H5N1 en fonction de la confirmation de son faible potentiel zoonotique.
- 2/ Reprise des travaux sur la compartimentation ou la régionalisation pour démontrer le caractère indemne de certains élevages à vocation exportatrice.

Demandes des professionnels

- 1/ Demande de clarification et d'uniformisation de la définition des zones de protection et de surveillance « au compas » (zonage adopté dans les Landes) ou sur un territoire défini sur la base des communes (zonage adopté en Dordogne),
- 2/ Appel à la vigilance autour d'une zone élargie par rapport au circuit commercial et à l'évolution possible de la maladie sur le territoire,
- 3/ Appel à la vigilance quant à la mise en place de la compartimentation par rapport aux contraintes pour les professionnels, notamment vis-à-vis de la lourdeur du plan HACCP.

2.3 Mesures d'assainissement et de biosécurité

Propositions de la DGAL

- 1/ Réquisition d'abattoirs en plus de GT Logistic en cas d'augmentation des foyers,
- 2/ Gestion des effluents avec traitement assainissant,
- 3/ Nettoyage et désinfection systématiques dans les zones réglementées,
- 4/ Limitation de remise en place de lots au sein des zones réglementées (ZP/ZS),
- 5/ Dérogation au confinement strict des oiseaux dans le cas de non respect du bien être animal, par pose de filets avec zone réduite de parcours des oiseaux,
- 6/ Organisation du circuit de ramassage optimisé en regard des zones/ bâtiments à risque.

Demandes des professionnels

- 1/ Gestion des effluents sur place avec assainissement par l'éleveur,
- 2/ Collectes des centres de sélection en premier dans le circuit de ramassage,
- 3/ Dérogation au confinement par limitation du parcours des oiseaux sans pose de filets

Décisions

- 1/ Vide sanitaire (avec nettoyage/ désinfection) d'un mois,
- 2/ Organisation des tournées de ramassage soumis à des consignes de biosécurité,
- 3/ Invitation des professionnels à faire part de leurs propositions sous 24 heures.

2.5 Mouvements et traçabilité

Demandes des professionnels

- 1/ Traçabilité renforcée pour apporter toutes les garanties,
- 2/ Revue des estampilles pour la vente des produits issus des zones réglementées, maintien de l'estampille ovale pour les produits ne provenant pas des zones réglementées,
- 3/ Dérogations pour circulation et sortie de zone pour les poussins de 1 jour, les OAC, les poulettes prêtes à pondre, pour limiter les densités d'animaux dans les zones réglementées,
- 4/ Cas des mouvements de volailles démarrées en dehors des zones réglementées.

Décisions

- 1/ Mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs concernés par les corridors sanitaires : abattoirs, couvoirs, ateliers d'aliments,
- 2/ Interdiction des échanges intracommunautaires de volaille et d'OAC à partir de la Dordogne,
- 3/ Aucun contrôle routier sur les grands axes à ce stade.

2.6 Surveillance

Proposition de la DGAL

- Centralisation des informations détenues par les professionnels par rapport aux flux pour recenser les élevages à risque et assurer une surveillance clinique accrue dans ces élevages.

2.7 Vaccination

Le laboratoire Zoetis a donné les informations suivantes :

- Vaccin H5N3 poules et canards disponible, produit aux Etats-Unis, vendu en Egypte, dont l'AMM n'a pas été renouvelé.

Proposition de la DGAL

- Vaccination (possible réglementairement) à étudier en fonction de la situation sanitaire, dans un premier temps dans la filière palmipède, probablement nécessaire pour assainir la filière avicole en zone infectée.

Demande des professionnels

- Vigilance quant à l'impact d'une vaccination sur les échanges avec les pays tiers, (notamment le marché asiatique).

2.7 Indemnisation

L'indemnisation est prévue par l'arrêté du 30 mars 2001 dans le cadre de la police sanitaire.

Demandes des professionnels

- 1/ Demande d'informations précises de la part de l'Itavi,
- 2/ Prise en compte par le FMSE des coûts du blocage hors foyer.

3 Suites de la réunion

- Proposition d'un plan de surveillance rapide,
- Importance des mesures de biosécurité à mettre en place le plus rapidement et largement possible dans les zones réglementées en priorité,

- Saisine ANSES : évaluation du risque de contamination humaine,
- Nouveau CNOPSAV Influenza aviaire à programmer,
- Centralisation de toutes les questions vers l'adresse iahp.dgal@agriculture.gouv.fr,
- Assurer la cohérence de la communication des différents acteurs.

Fait à Paris, le 8/12/2015

Le directeur général de l'alimentation,

Patrick DEHAUMONT

ANNEXE 1. Participants du CNOPSAV

Professionnels

- | | |
|---|-------------------|
| 1. Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie gras (CIFOG) | Marie-Pierre Pé |
| 2. Comité Nation d'Action et de Défense des Aviculteurs (CNADA) | Franck Depierpont |
| 3. Comité National pour la Promotion de l'Oeuf (CNPO) | Philippe Juven |
| 4. Comité National pour la Promotion de l'Oeuf (CNPO) | Cécile Riffard |
| 5. COOP de France | Luc Desbuquois |
| 6. COOP de France | Emmanuel Garin |
| 7. COOP de France | Jeanne Guégan |
| 8. Fédération des Industries Avicoles (FIA) | Paul Lopez |
| 9. Fédération des Industries Avicoles (FIA) | Julie Mayot |
| 10. Fédération Nationale des Chasseurs | Eva Faure |
| 11. Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricole (FNSEA) | Quentin Dupetit |
| 12. Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) | Claude Viau |
| 13. Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) | Marie Jousse |
| 14. Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) | Diana Rauv |
| 15. Fédération nationale des syndicats vétérinaires de France (FSVF) | David Quint |
| 16. GDS France | Isabelle Tourette |
| 17. Institut technique de l'aviculture (ITAVI) | Anne Richard |
| 18. Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage | Jean-Yves Chollet |
| 19. Syndicat des Industries Françaises des Coproduits (SIFCO) | Michel Gauthier |
| 20. Syndicat National des Industriels de la Nutrition Animale (SNIA)
Association des Organisations de Production de Volailles (AOPV) | Bruno Toussaint |
| 21. SYNALAF Volailles fermières Label Rouge | Marie Guyot |
| 22. ZOETIS | Christophe Godard |
| 23. ZOETIS | Anne-Laure Ledoux |

Administration

- | | |
|--|-------------------|
| 1. CGAAER ¹ | Jean-Luc Angot |
| 2. Direction générale de l'alimentation (DG) | Patrick Dehaumont |
| 3. Direction générale de l'alimentation (DG adjoint, CVO) | Loïc Evain |
| 4. Sous-direction de la santé et de la protection animale (DGAL/SDSPA) | Didier Guériaux |
| 5. Sous-direction des affaires sanitaires européennes et internationales | Stéphanie Flauto |
| 6. Bureau de la santé animale (DGAL/SDSPA/BSA) | A. Fediaevsky |
| 7. Bureau de la santé animale (DGAL/SDSPA/BSA) | Manon Hamon |
| 8. Bureau des établissements d'abattage et de découpe (DGAL/BEAD) | Claire Born |
| 9. Bureau de l'identification et du ctr. des mvt. des animaux (DGAL/BICMA) | Pierre Primot |
| 10. Bureau des intrants et de la santé publique en élevage (DGAL/BISPE) | Olivier Debaere |
| 11. Mission des urgences sanitaires (DGAL/MUS) | Xavier Rosières |
| 12. Mission de valorisation des actions et de la stratégie (DGAL/MIVAS) | Marie Luccioni |
| 13. Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) | Emmanuelle Thill |
| 14. Franceagrimer (FAM) | Isabelle Pion |
| 15. DD(CS)PP ² de la Nièvre (58)- Association des DDI ³ | Anne Costaz |

1 Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

2 Direction départementale de de la cohésion sociale et de la protection des populations

3 Directions Départementales Interministérielles